

# **RAPPORT ANNUEL** **2008-2009**



# T.M.



**ORDRE PROFESSIONNEL DES  
TECHNOLOGISTES MÉDICAUX  
DU QUÉBEC**

# Table des matières

Gouvernement du Québec conseil exécutif	3
Rapport de la présidente	4
Le conseil d'administration de l'ordre 2008-2009	6
Activités du conseil d'administration 2008-2009	7
Activités du comité exécutif	8
Activités du comité de la formation	8
Activités relatives à la reconnaissance de l'équivalence aux fins de la délivrance d'une permis et à l'émission	9
Activités relatives à la garantie d'assurance responsabilité professionnelle	12
Activités relatives à l'inspection professionnelle	13
Activités relatives à la formation continue	15
Congrès	16
Activités relatives au syndic	17
Activités du comité de révision	17
Activités du comité de discipline	18
Activités du comité des normes	20
Activité du comité des communications	21
Activité du comité jeunesse	22
Autres activités et groupe de travail	22
Renseignements généraux	23

## **Rapport du vérificateur et états financiers**

Rapport du vérificateur	25
Résultats pour l'exercice terminé le 31 mars 2009	26
Évolution des actifs nets pour l'exercice terminé le 31 mars 2009	27
Bilan au 31 mars 2009	28
Flux de trésorerie pour l'exercice terminé le 31 mars 2009	29
Notes afférentes aux états financiers pour l'exercice terminé le 31 mars 2009	30
Renseignements complémentaires pour l'exercice terminé le 31 mars 2009	35

**M. Yvon Vallières**

Président de l'Assemblée nationale  
Gouvernement du Québec

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous présenter le rapport annuel de l'Ordre professionnel des technologistes médicaux du Québec pour l'exercice terminé le 31 mars 2009.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les plus distingués.

La ministre responsable de l'application  
des lois professionnelles,

Kathleen Weil  
Québec, juin 2009

**Madame Kathleen Weil**

Ministre responsable de  
l'application des lois professionnelles

Madame la Ministre,

J'ai l'honneur de vous soumettre, en votre qualité de ministre responsable de l'application des lois professionnelles, le rapport d'activité de l'Ordre professionnel des technologistes médicaux du Québec.

Ce rapport annuel couvre l'exercice financier du 1<sup>er</sup> avril 2008 au 31 mars 2009.

Recevez, Madame la Ministre, l'assurance de mes sentiments distingués.

La présidente,



Nathalie Rodrigue, T.M., R.T.  
Montréal, juin 2009

**M. Jean-Paul Dutrisac**

Président  
Office des professions du Québec

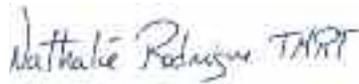
Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de présenter le rapport annuel de l'Ordre professionnel des technologistes médicaux du Québec.

Ce rapport annuel couvre l'exercice financier du 1<sup>er</sup> avril 2008 au 31 mars 2009.

Recevez, Monsieur le Président, l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

La présidente,



Nathalie Rodrigue, T.M., R.T.  
Montréal, juin 2009



# Rapport de la la présidente

L'année 2008 a été une année charnière entre les orientations stratégiques 2004-2008 et celles de 2009-2012. Pour procéder à l'élaboration de ces nouvelles orientations, nous avons consulté l'ensemble de nos membres via notre site Internet et notre publication Le Sommaire. Les membres des comités de l'Ordre, le conseil d'administration et les employés du siège social ont aussi été mis à contribution. Pour s'assurer de la faisabilité de nos orientations, nous avons fait appel à une firme-conseil qui avait entre autres mandat d'évaluer que nos modes de fonctionnement facilitent la réalisation de nos objectifs.

## Mandat de protection du public

Le Comité d'inspection professionnelle, afin d'éviter la redondance avec les visites d'Agrément Canada dans les laboratoires de biologie médicale, a révisé ses processus et a pris un virage « membres ». À cet effet, les inspecteurs ont reçu une formation de deux jours. Cette nouvelle approche a permis de vérifier la pratique de 868 membres.

Le Comité de développement professionnel a clarifié le programme de formation continue volontaire, suite à de nombreuses interrogations de la part de nos membres.

Suite à des signalements, le conseil d'administration a résolu de poursuivre certaines personnes pour usurpation de titre et pratique illégale. Ces dernières ont toutes plaidé coupables.

Le Conseil de discipline a sanctionné la pratique d'un membre par une radiation permanente. Nous sommes cependant préoccupés par le fait que cette personne peut tout de même, à titre de technicienne de laboratoire, effectuer des analyses, valider des résultats et les transmettre aux médecins et ce, dans tous les laboratoires publics ou privés du Québec. La seule condition à laquelle elle est soumise, c'est qu'elle ne doit pas utiliser le titre *technologiste médicale* et qu'elle ne doit pas exercer les activités réservées aux membres de l'Ordre en partage avec d'autres professionnels. Le fait donc, d'être un ordre professionnel à titre réservé est un handicap et ne nous permet pas d'assumer pleinement notre mandat de protection du public.

## Visibilité de l'ordre

En février, j'ai débuté une tournée provinciale pour rencontrer les membres de l'Ordre et les non membres afin de faire connaître nos orientations stratégiques et de discuter avec eux des sujets qui les préoccupent. Cette

tournée se terminera en octobre prochain. Les professionnels qui ont assisté à ces rencontres se sont dit très satisfaits de pouvoir échanger librement avec la présidente de l'Ordre et que nous avons rencontré leurs attentes vis-à-vis de ces rencontres.

## Planification de la main-d'œuvre

Nos statistiques démontrent que près de 60 % des technologistes médicaux auront quitté les laboratoires médicaux, dont 50 % pour des retraites, d'ici 2015. Déjà en 2008, la pénurie est ressentie et dans plusieurs laboratoires, il n'y a plus de liste de rappel. Les conséquences à cette pénurie sont, que certains établissements embauchent des techniciens B ou des assistants de laboratoire qui n'ont pas la formation *Technologie d'analyses biomédicales* et, pour d'autres établissements, cela se traduit par l'allongement des délais pour la sortie des résultats.

Selon les statistiques du ministère de la Santé et des Services sociaux<sup>1</sup>, la pénurie de technologistes médicaux et de cytologistes est reportée de 2010 à 2012. Par contre, ces statistiques ne tiennent pas compte des heures travaillées par : les infirmières auxiliaires dans les centres de prélèvement en remplacement des technologistes médicaux, les étudiants de 2<sup>ième</sup> année inscrits au programme d'externat et les techniciens B qui refont leur apparition dans les laboratoires publics.

Nous sommes très inquiets de la nouvelle tendance à l'embauche de techniciens B dans nos laboratoires, car nous croyons que ceci entraînera une déqualification du personnel de laboratoire. En effet, l'exigence à l'emploi est de posséder une 11<sup>ième</sup> année scientifique de niveau secondaire (formation inexistante). Ces personnes, déjà à l'emploi dans certains centres hospitaliers universitaires, procèdent principalement à l'enregistrement des requêtes, à la réception des spécimens, à leur préparation pour fins d'analyse ou pour fins d'envoi à l'extérieur dans un autre laboratoire. Sachant que la qualité de la phase pré-analytique est une condition sine qua non à l'obtention d'un résultat fiable, nous sommes en droit de nous inquiéter, surtout que ces personnes sont formées en emploi. De plus, compte tenu que la réalisation d'analyses et d'examen, la validation et l'émission des résultats ne sont pas réglementées, rien n'empêche les techniciens B de faire des analyses et d'émettre des résultats.

Comme les résultats des analyses de laboratoire supportent 85 % des diagnostics médicaux posés par les médecins, nous sommes en droit de nous inquiéter de cette situation potentiellement à risque pour la santé du public. Il y a plusieurs années que l'Ordre demande que la pratique des analyses de laboratoire soit limitée à des professionnels ou à tout le moins que la validation tech-

nique des résultats leur soit réservée. Nous croyons, pour la protection du public, qu'il est urgent d'assurer la qualité de la pratique en laboratoire médical.

Afin d'augmenter le nombre de candidats à la profession, nous avons participé au Salon Formation Carrière de Montréal et de Québec. Nous avons participé au Colloque des conseillers et conseillères d'orientation et des psychoéducateurs et psychoéducatrices du Québec, afin de faire connaître la profession de technologiste médical auprès de ces professionnels et que ces derniers puissent orienter les étudiants intéressés par les sciences et la santé vers notre profession.

### **Intégration des personnes immigrantes**

La première cohorte d'étudiants immigrants a débuté le programme *Attestation d'études collégiales* (AEC) Intégration à la profession en septembre 2007 et terminera ses stages en avril 2009. Les 11 finissants ont tous déjà signé des contrats d'embauche. Les responsables du programme au Collège de Rosemont feront une évaluation de l'AEC et émettront leurs recommandations concernant ce projet pilote.

### **Mobilité professionnelle**

Dans le cadre de la mobilité interprovinciale et Québec/Ontario, nous faisons face à plusieurs enjeux importants. En effet, au Québec, c'est le diplôme *Technologie d'analyses biomédicales* (TAB) qui donne ouverture au permis de l'Ordre alors que dans le reste du Canada, c'est la réussite de l'examen national de certification de la Société canadienne de science de laboratoire médical (SCSLM).

Nous travaillons à ces accords bien que nous sachions, en tant qu'ordre professionnel à titre réservé, qu'un technicien ou technologiste d'une autre province peut venir travailler au Québec sans faire de demande de permis à

l'Ordre. Ses seules limites seront l'interdiction de porter le titre *Technologiste médical* et d'exercer les activités réservées.

Quant à la mobilité professionnelle France-Québec, nous continuons nos démarches en vue de la conclusion d'une entente.

### **Vers l'avenir**

Cette deuxième année a été très productive et instructive et c'est avec optimisme que j'entame la dernière année de mon mandat. Je continuerai à travailler pour la protection du public et je garde espoir qu'un jour, ma profession soit adéquatement réglementée.

Mes remerciements sincères à tous nos partenaires, membres de comités, administrateurs, personnel du siège social et plus particulièrement, aux technologistes médicaux pour leur travail exceptionnel.

Nathalie Rodrigue, T.M., R.T.

<sup>1</sup> Portrait de la main-d'œuvre des technologistes médicaux et techniciens de laboratoire, par Charles Madet. Direction de la planification et des soins infirmiers. Juin 2008.



# Le conseil d'administration de l'ordre 2008-2009

Le conseil d'administration se compose de 24 administrateurs dont vingt technologistes médicaux élus.

Les administrateurs élus élisent par suffrage le président de l'Ordre. Son élection a lieu à l'expiration du mandat du président sortant, lors de la première réunion du conseil d'administration qui a lieu après l'assemblée générale annuelle suivant l'élection des administrateurs.

Madame Nathalie Rodrigue, T.M., R.T., a été élue présidente de l'Ordre le 3 juin 2007 pour un mandat de trois ans.

## Membres du conseil d'administration

Julie Ruel, T.M.  
(Bas-St-Laurent Gaspésie)  
Nommée le 14 janvier  
2008

Élise Desbiens, T.M.  
(Saguenay-Lac-St-Jean)  
Élu le 14 juin 2008

M.-Debbie Provencher, T.M.  
(Québec)  
Élu le 3 juin 2007

Alain Fafard, T.M.  
(Québec)  
Élu le 3 juin 2007

Nathalie Rodrigue, T.M.,  
Présidente  
(Québec)  
Élu le 3 juin 2007

Christiane Lemay, T.M.  
(Québec)  
Élu le 3 juin 2007

Poste libre  
(Mauricie - Bois-Francs)

Stéphane Lemire, T.M.  
(Mauricie - Bois-Francs)  
Élu le 14 juin 2008

Bruno Houde, T.M.  
(Estrie)  
Élu le 3 juin 2007

Poste libre  
(Montréal)

Samuel Caron, T.M.  
(Montréal)  
Élu le 14 juin 2008

Suzanne D. Dion, T.M.  
(Montréal)  
Élu le 14 juin 2008

Doris Levasseur  
Bourbeau, T.M.  
(Montréal)  
Nommée le 14 juin 2008

Poste libre  
(Montréal)

Richard Charette, T.M.  
(Laurentides)  
Élu le 14 juin 2008

Dave Laflamme, T.M.  
(Montréal)  
Élu le 14 juin 2008

Poste libre  
(Montréal)

Marjolaine Brault, T.M.  
(Outaouais)  
Nommée le 3 juin 2007

Marcelle Latreille, T.M.  
(Nord-Ouest - Nouveau-  
Québec)  
Élu le 14 juin 2008

Doris Masson, T.M.  
(Côte-Nord)  
Élu le 3 juin 2007

## Quatre administrateurs sont nommés par l'Office des professions du Québec

Francine Daigle, nommée le 14 juin 2008

Marcel Beauchemin, nommé le 3 juin 2007

Marie Poitras, nommée le 14 juin 2008

Francine Desbiens, nommée le 3 juin 2007

Au cours de l'année 2008-2009, les membres du conseil d'administration ont tenu cinq réunions ordinaires et une réunion extraordinaire. L'assemblée générale annuelle des membres de l'Ordre aura lieu le 30 mai 2009.

## Les employés de l'ordre au 31 mars 2009

### Direction générale

Alain Collette, avocat, directeur général et secrétaire

Diane Lapointe, adjointe administrative à la direction

### Services professionnels

Mamour Diouf, T.M., coordonnateur du développement professionnel

Rose-Marie Moreno, T.M., coordonnatrice de l'inspection professionnelle

Anne-Marie Martel, T.M., chargée de dossiers scientifiques

Jean-François Loiseau, responsable des communications

Manon Tanguay, secrétaire administrative

Josée Lefrançois, secrétaire administrative des services professionnels

### Comptabilité

Diane Alain, comptable

Conseiller juridique externe : Me Marie Cossette de la firme Langlois, Kronstrom, Desjardins

# Activités du conseil d'administration 2008-2009

Lors des différentes réunions du conseil d'administration, les administrateurs ont procédé à l'adoption de plusieurs propositions, entre autres :

- Nomination de membres dans les différents comités et aux fonctions de l'Ordre;
- Adoption du budget, de la planification annuelle et des résultats financiers;
- Radiation des membres n'ayant pas acquitté le montant de la cotisation annuelle au moment prescrit et toute autre somme dont ils sont redevables;
- Adoption de la version française et anglaise du Règlement sur les normes d'équivalence de diplôme ou de la formation aux fins de la délivrance d'un permis de l'Ordre;
- Adoption d'une proposition de hausse de la cotisation annuelle pour 2010-2011;
- Adoption de la règle ISO concernant les analyses de biologie médicale délocalisées de la nouvelle édition des règles en hémostase;
- Approbation de l'entente avec l'Institut canadien d'information sur la santé (ICIS) ;
- Adoption de la nouvelle image graphique ;
- Imposition de cours et de stages à des titulaires de permis voulant réintégrer l'exercice après plus de cinq ans d'absence ;
- Décision de poursuivre deux personnes pour usurpation de titre et pratique illégale;
- Recommandation de la candidature de Mme M.-Debbie Provencher, T.M., au prix Mérite du Conseil interprofessionnel du Québec.



# Activités du comité exécutif

## Comité exécutif

Nathalie Rodrigue, T.M., R.T., présidente

Bruno Houde, T.M., vice-président

Samuel Caron, T.M., trésorier

Élise Desbiens, T.M., administrateur

Marcel Beauchemin, administrateur nommé par l'Office des professions du Québec

Au cours de ses 16 réunions régulières, le comité exécutif a étudié divers dossiers et exercé ses activités de gestion courante :

- Gestion financière de l'Ordre;
- Nominations dans les différents comités sous sa juridiction ainsi qu'aux différentes fonctions;
- Adoption des recommandations du comité d'admission concernant la reconnaissance de l'équivalence de diplôme et l'émission de permis;

- Adoption des recommandations du comité d'inspection professionnelle à la suite des visites d'inspection générale;
- Émission de permis de technologiste médical exerçant en biologie médicale ou en cytopathologie;
- Émission de dispense conformément au Règlement sur une activité de formation des technologistes médicaux;
- Approbation de l'image graphique de différents produits de promotion de la profession;
- Préparation et analyse des dossiers soumis au conseil d'administration et suivi;
- Il n'y a pas eu de séance extraordinaire.

# Activités du comité de la formation

## Comité de la formation

Lilianne Garon, T.M.

Myriam Verville, T.M., présidente

Représentantes de la Fédération des cégeps

Suzanne Malo

Johanne Brown Mattioli, T.M.

Représentante du ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport

Louise Brunelle

Secrétaire

Alain Collette, avocat

## Mandat

Examiner, dans le respect des compétences respectives et complémentaires de l'Ordre, des établissements d'enseignement collégial et du ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport, les questions relatives à la qualité de la formation des technologistes médicaux. Par la qualité de la formation, on entend l'adéquation entre la formation et les compétences professionnelles à acquérir pour l'exercice de la profession.

Le comité a tenu deux réunions.

Le comité a discuté du besoin croissant de professionnels, de la nécessité de développer la formation afin de répondre aux nouvelles demandes et des difficultés liées à l'organisation et au financement des stages. Il a suivi la progression du projet d'*Attestation d'études collégiales Intégration à la profession de technologiste médical*.

# Activités relatives à la reconnaissance de l'équivalence aux fins de la délivrance d'un permis et à l'émission des permis

## Comité d'admission

Brigitte Chevrier, T.M., présidente

Johanne Brown Matioli, T.M.

Étienne Caron, T.M.

Isabelle Rioux, T.M.

Monique Tremblay, T.M.

Personnel de soutien : Alain Collette, avocat

Le mandat est de rendre une décision concernant les demandes de permis sur la base de l'équivalence de diplôme et de la formation. Il évalue de plus les demandes de réinscription au Tableau qui doivent être évaluées selon le Règlement sur les stages de perfectionnement et transmet ses recommandations au conseil d'administration. Le comité a tenu cinq réunions.

### Demandes de reconnaissance de l'équivalence d'un diplôme délivré par un établissement d'enseignement situé hors du Québec

	Nombre			
	reçues	acceptées	refusées	reçues qui n'ont pas fait l'objet d'une décision à la fin de la période
au Canada	0	0	0	0
hors du Canada	13	1	10	2

*Nombre de candidats à l'exercice de la profession concernés par les demandes de reconnaissance de l'équivalence d'un diplôme délivré par un établissement d'enseignement situé hors du Québec : 13*

### Demandes de reconnaissance de l'équivalence de la formation acquise hors du Québec par une personne qui ne détient pas un diplôme requis

	Nombre				
	reçues	acceptées en totalité	acceptées en partie	refusées	reçues qui n'ont pas fait l'objet d'une décision à la fin de la période
au Canada	0	0	0	0	0
hors du Canada	38	0	38	0	0

### Demandes de reconnaissance de l'équivalence de la formation acquise hors du Canada acceptées en partie comportant une précision de la formation à acquérir indiquée par l'Ordre

	Nombre	
	au Canada	hors du Canada
Cours	0	0
Stage	0	0
Examen	0	0
Cours et stage	0	38
Stage et examen	0	0
Cours et examen	0	0
Cours, stage et examen	0	0
Autres	0	0

*Nombre de candidats à l'exercice de la profession concernés par les demandes de reconnaissance de l'équivalence de la formation acquise hors du Québec par une personne qui ne détient pas un diplôme requis : 38*

**Demandes de reconnaissance de l'équivalence de la formation acquise au Canada acceptées qui comportaient une précision de la formation à acquérir indiquée par l'Ordre**

	Nombre	
	au Canada	hors du Canada
Cours	0	0
Stage	0	0
Examen	0	0
Cours et stage	0	0
Stage et examen	0	0
Cours et examen	0	0
Cours, stage et examen	0	0
Autres	0	0

*Nombre de candidats à l'exercice de la profession concernés par les demandes de reconnaissance de l'équivalence de la formation acquise hors du Québec par une personne qui ne détient pas un diplôme requis* 0

**L'Ordre n'a pas de règlement en application du paragraphe i de l'article 94 du Code des professions déterminant les autres conditions et modalités de délivrance des permis.**

**L'Ordre n'a pas de règlement en application du paragraphe e de l'article 94 du Code des professions définissant les différentes classes de spécialités au sein de la profession.**

**Activités relatives à la délivrance des permis temporaires, restrictifs temporaires et spéciaux**

**Demandes de délivrance**

	Nombre			
	reçues	acceptées	refusées	reçues qui n'ont pas fait l'objet d'une décision à la fin de la période
de permis temporaire en vertu de l'article 37 de la Charte de la langue française	2	2	0	0
de permis temporaire en vertu de l'article 41 du Code des professions	0	0	0	0
de permis restrictif temporaire fondées sur une demande de reconnaissance d'une équivalence en vertu du paragraphe 1° de l'article 42.1 du Code des professions	0	0	0	0
de permis restrictif temporaire fondées sur une autorisation légale d'exercer une profession hors du Québec ou sur un permis spécial en vertu du paragraphe 2° de l'article 42.1 du Code des professions, s'il y a lieu	0	0	0	0

## Activités relatives à la délivrance des permis

	Nombre			
	reçues	acceptées	refusées	reçues qui n'ont pas fait l'objet d'une décision à la fin de la période
de demande fondées sur la détention d'un diplôme déterminé en application du premier alinéa de l'article 184 du Code des professions	271	270	1	0
de demande fondées sur la reconnaissance de l'équivalence de diplôme	1	1	0	0
de demande de permis fondées sur la reconnaissance de l'équivalence de la formation	0	0	0	0

Au cours de l'exercice, le comité s'est assuré que ses processus sont conformes aux Principes en matière de reconnaissance de diplôme et de la formation acquise hors Québec auxquels l'Ordre a adhéré.

L'Ordre professionnel des technologistes médicaux du Québec déploie plusieurs efforts pour l'intégration des personnes formées à l'étranger, tout en garantissant la protection du public. À cet égard, nous avons développé dans les années passées une grille de compétences qui a contribué à améliorer notre évaluation des demandes de permis sur la base de l'équivalence de la formation et de l'expérience ainsi qu'un module d'autoévaluation en ligne. Ces deux projets ont été réalisés avec le support financier du ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles. De plus, un guide a été conçu permettant aux candidats formés hors Québec d'être informés adéquatement.

Finalement, l'Ordre a confié un mandat au Collège de Rosemont, avec l'appui financier du ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles, visant à produire un outil d'évaluation des compétences acquises par les candidats formés à l'étranger. Malgré les outils mis en place, nous avons constaté que l'analyse des demandes faites par le comité d'admission était limitée. En effet, le comité prend ses décisions sur la base documentaire fournie par le candidat. Il évalue donc le présumé savoir du candidat et ce qu'il déclare savoir faire. Cependant, les constats du comité, appuyés par ceux des représentants des cégeps qui ont formé les candidats référés par l'Ordre, font état que les lacunes sont au niveau du savoir faire réel et du savoir être, lesquels varient d'un individu à l'autre. Il est donc nécessaire de développer un outil qui permettra d'évaluer les acquis réels de chacun des candidats et d'identifier les compétences à mettre à niveau.

Nous avons aussi participé à la réalisation du projet pilote *Attestation d'études collégiales Intégration à la profession* dans le but d'accélérer la mise à niveau des compétences des personnes ayant obtenu une prescription de formation. Il y a actuellement 11 candidats inscrits qui termineront le programme en avril 2009.

À la suite de la signature par le Gouvernement français et le Gouvernement québécois d'une entente de mobilité professionnelle entre les deux états, l'Ordre a entrepris des démarches afin d'identifier son interlocuteur français. Une rencontre est prévue en avril afin de procéder à la vérification du caractère globalement équivalent du champ de pratique et des titres de formation de la profession de technologiste médical au Québec et en France dans le but d'établir un Arrangement en vue de la reconnaissance mutuelle des qualifications professionnelles (ARM) des technologistes médicaux québécois et français.

Nous avons aussi discuté avec notre homologue ontarien afin d'établir une entente de mobilité dans le cadre de l'Entente signée entre les gouvernements du Québec et de l'Ontario. L'Ordre de l'Ontario maintient sa position à l'effet que l'examen de certification canadien répond à un objectif légitime selon le chapitre 7 de l'Accord du commerce intérieur.

## Activités relatives à la garantie d'assurance responsabilité professionnelle

En s'inscrivant au Tableau, les membres adhèrent à un programme d'assurance responsabilité professionnelle. À cet effet, l'Ordre a signé une entente avec La Capitale. La prime annuelle par membre est de 12,26 \$.

Le montant de la garantie est de 1 000 000 \$ par sinistre, et de 2 000 000 \$ pour l'ensemble des sinistres par période d'assurance.

Les étudiants inscrits au registre de l'Ordre sont aussi couverts dans le cadre de leur stage par cette assurance et, s'il y a lieu, en tant qu'externe.



# Activités relatives à l'inspection professionnelle

## Comité d'inspection professionnelle

Diane Gingras, T.M., présidente

Lise Couture, T.M., secrétaire

Jacynthe Boudreau, T.M.

Marilyn Leclerc Côté, T.M.

Emanuel Settecasi, F.T.M.

Coordination: Rose-Marie Moreno, T.M.

## Mandat

Le mandat du comité d'inspection professionnelle est de surveiller l'exercice de la profession par les membres de l'Ordre, suivant un programme déterminé. C'est un mécanisme de prévention dont le but est d'assurer la protection du public grâce à l'information et à l'appui au membre dans l'exercice quotidien de sa profession. C'est un moyen privilégié pour le sensibiliser à l'importance de son rôle et de ses responsabilités en tant que professionnel.

La philosophie d'inspection professionnelle de l'Ordre est la suivante :

« La technologie médicale est un travail d'équipe, mais chaque technologiste médical est responsable et autonome dans l'accomplissement de sa tâche ».

Le comité a tenu un total de 11 jours de réunion. En plus d'informations fournies et de l'appui apporté aux technologistes médicaux, il y a également eu vérification de l'exercice de la profession de 883 membres par l'envoi de questionnaires d'auto-évaluation dont 707 ont été retournés au comité d'inspection professionnelle. 295 membres ont reçu la visite de nos inspecteurs et un total de 728 rapports a été dressés suite aux visites.

À la suite de la mise en place de programmes de vérification quant à la conformité des laboratoires de biologie médicale face à des normes internationales reconnues, le comité d'inspection professionnelle a dû adapter ses processus afin d'éviter la duplication des activités de vérification de la pratique de la profession. Ceux-ci ont été redessinés et mis à l'essai par la tenue d'un projet-pilote l'année dernière. En 2008, le nouveau processus de la surveillance générale de la pratique a été raffiné et toutes les inspections prévues au calendrier ont été réalisées tel que planifiées.

## Inspecteurs

Élaine Boivin, T.M.

Jacynthe Boudreau, T.M.

Lise Couture, T.M.

Marilyn Leclerc Côté, T.M.

Doris Levasseur Bourbeau, T.M.

Doreen Enright, T.M.

Maude Gagnon, T.M.

Sarah Gagnon, T.M.

Céline Gauvin, T.M.

Diane Gingras, T.M.

Sylvie Laberge, T.M.

Vicky Murray, T.M.

Emanuel Settecasi, F.T.M.

Jocelyne Tremblay, T.M.

Les recommandations émises aux membres sont basées sur les Normes et règles de la pratique du technologiste médical, les normes instaurées par d'autres organismes et adoptées par l'Ordre, le Code de déontologie des technologistes médicaux ainsi que les règlements de l'Ordre. Les observations sont effectuées dans le cadre de la pratique des membres et tout au long des étapes pré-analytiques, per-analytiques et post-analytiques du processus d'analyses.

Cette année les principales observations notées et jugées comme étant non-conformes qui ont été transmises aux membres visités portent sur :

Au niveau pré-analytique :

- Le respect des procédures relatives au transport et aux conditions de conservation des spécimens
- L'évaluation adéquate des spécimens et l'application de critères d'acceptation et de rejets de ceux-ci

Au niveau per-analytique :

- L'adoption de mesures nécessaires à la protection de leur personne et de celle des autres
- La manipulation des produits chimiques, biologiques, des colorants, des réactifs et autres solutions conformément à la législation SIMDUT
- La participation à des contrôles de standardisation des lectures microscopiques
- La vérification de l'ajustement et du bon fonctionnement des microscopes

Au niveau post-analytique :

- L'apposition de la signature des technologistes médicaux, sous forme manuscrite, paraphée ou électronique, sur tous les rapports qu'ils émettent
- Les procédures en regard aux déclarations obligatoires des incidents, accidents, non-conformités et maladies à déclarations obligatoires
- Les procédures pour les transmissions de résultats
- Les procédures pour les transmissions de résultats critiques

Pour l'année 2009-2010, le comité d'inspection professionnelle projette de faire une surveillance générale de la profession d'environ 850 technologistes médicaux.

<b>Vérification</b>	
	Nombre
Membres visités	295
Formulaires ou questionnaires transmis aux membres	883
Formulaires ou questionnaires retournés au comité d'inspection professionnelle	707
Rapports de vérification dressés à la suite d'une visite	295
Rapports de vérification dressés à la suite de la transmission d'un formulaire ou d'un questionnaire	728

<b>Enquêtes</b>	
	Nombre
Membres ayant fait l'objet d'une enquête	0
Rapports d'enquête dressés	0

<b>Décisions du conseil d'administration</b>	
	Nombre
approuvant, en totalité, les recommandations du comité d'inspection professionnelle	0
rejetant, en totalité ou en partie, les recommandations du comité d'inspection professionnelle	0

<b>Nombre de membres ayant fait l'objet d'une information au syndic</b>	
	Nombre
(en application du cinquième alinéa de l'article 112 du Code des professions)	44

<b>Recommandations du comité d'inspection professionnelle au conseil d'administration d'obliger un membre à compléter avec succès</b>	
	Nombre
un stage sans limitation ni suspension du droit d'exercer des activités professionnelles	0
un stage avec limitation du droit d'exercer des activités professionnelles	0
un stage avec suspension du droit d'exercer des activités professionnelles	0
un cours de perfectionnement sans limitation ni suspension du droit d'exercer des activités professionnelles	0
un cours de perfectionnement avec limitation du droit d'exercer des activités professionnelles	0
un cours de perfectionnement avec suspension du droit d'exercer des activités professionnelles	0
un stage et un cours de perfectionnement sans limitation ni suspension du droit d'exercer des activités professionnelles	0
un stage et un cours de perfectionnement avec limitation du droit d'exercer des activités professionnelles	0
un stage et un cours de perfectionnement avec suspension du droit d'exercer des activités professionnelles	0

# Activités relatives à la formation continue

## Comité de développement professionnel

Stéphane Lemire, T.M. président

Julie Favreau, T.M.

Isabelle Dupéré, T.M.

Geneviève Messier, T.M.

Isabelle Veilleux, T.M.

## Coordination

Marie Lemieux, T.M. (jusqu'en octobre 2008)

Mamour Diouf, T.M. (depuis février 2009)

## Mandat

Planifier et organiser des activités de mise à jour et de développement en technologie de laboratoire médical, selon les besoins déterminés dans les régions et tenant compte des exigences présentes et futures générées par l'évolution de la profession.

Au cours de la dernière année, le comité a tenu cinq réunions. Une journée scientifique a été organisée. Des formations de courte durée ont eu lieu et les activités de formation à distance se déroulent sur trois sessions par année.

Le comité, en collaboration avec l'Université du Québec à Trois-Rivières, assure la disponibilité de la formation en pharmacologie, requise pour la remise d'une attestation permettant l'administration de médicaments et d'autres substances sur ordonnance. Ce cours est offert en mode autonome sur le Web. Un total de 26 participants s'y sont inscrits en 2008-2009.

Il y a eu 179 participants aux activités de développement professionnel de l'Ordre, excluant le congrès annuel, qui est aussi une activité de développement, et le cours en pharmacologie.

Nom de l'activité	Nombre d'heures	Nombre de membres qui l'ont suivi
Le technologiste et la loi	30	3
Bactériologie I	30	15
Biochimie I	30	5
Biochimie II	30	4
Biologie moléculaire I	30	10
Biologie moléculaire II	30	7
Hématologie I	30	7
Hématologie II	30	2
Hémostase I	30	4
Hémostase II	30	0
Histotechnologie I	30	0
Histotechnologie II	30	1
Immuno-hématologie I	30	7
Immuno-hématologie II	30	2
Contrôle de qualité au laboratoire de biologie médicale	4	17
Le laboratoire, partenaire dans la lutte contre le cancer	6	14
Les prélèvements et injections : théorie et pratique	17	10
Les liquides biologiques en hématologie	7	33
Le frottis sanguin : une aide au diagnostic	14	38
<b>Total</b>		<b>179</b>

En plus de répondre aux demandes ponctuelles de formation de certains groupes de membres en tenant compte de la disponibilité des ressources.

# Congrès

## Mandat

Concevoir, planifier et organiser le congrès annuel qui est une activité de développement professionnel.

Congrès 2008 (Québec)

### Au gré du temps... l'Innovation

Laurent Bourque, T.M., président

René Bergeron, T.M.

Catherine Delorme, T.M.

Louise Lemieux, T.M.

Jasmine Perron, T.M.

Louise Vu, T.M.

Le congrès 2008 a eu lieu du 12 au 14 juin à l'Hôtel Hilton de Québec. Le programme comportait des conférences et des ateliers abordant des sujets généraux et scientifiques, une exposition de produits, de services et d'informations liées à la profession, ainsi que des activités sociales. Mentionnons en terminant que l'assemblée annuelle est tenue pendant le congrès annuel. Une rencontre a eu lieu avant l'assemblée annuelle pendant laquelle l'évolution des dossiers liés au plan directeur de réussite a été communiquée aux membres.

Il y a eu une affluence de près de 400 personnes.

Congrès 2009 (St-Hyacinthe)

### Technologistes médicaux, Sortons de l'ombre !

Stéphane Lemire, T.M., président

Nancy Durand, T.M.

Julie Favreau, T.M.

Dave Laflamme, T.M.

Édith Laflamme, T.M.

Jessica Lambert, T.M.

Geneviève Messier, T.M.

Congrès conjoint OPTMQ ACQ 2010 (Laval)

Line Guay, T.M., Présidente

Marie-Pierre Bouffard, cytologiste

Maxime Daoust, T.M.

Jeanne Desmeules, T.M.

Katy Quinn, T.M., cytologiste



# Activités relatives au bureau du syndic

Syndic : Daniel Boutin, T.M.

Syndics adjoints : Steve Sirois, T.M.  
Lyne Nadeau, T.M.

Procureur : Me Pierre R. Sicotte de la firme Sicotte  
Brouillette, avocats

Dossiers	
	Nombre
Dossiers ouverts durant la période	12
Total de membres visés par ces dossiers	44
Dossiers réglés par la conciliation du syndic	0
Dossiers demeurant ouverts à la fin de la période	2

Décisions	
	Nombre
de porter plainte	1
de ne pas porter plainte	11

## Activités relatives à la conciliation et l'arbitrage des comptes

Demandes de conciliation	
	Nombre
Reçues	0
rejetées pour non respect du délai ayant conduit à une entente	0

Nombre de membres du conseil d'arbitrage ayant siégé	
	Nombre
Nombre d'audiences du conseil d'arbitrage	0
Nombre de demandes d'arbitrage reçues	0

Sentences arbitrales rendues	
	Nombre
dont le compte en litige a été diminué	0
dont le compte en litige a été maintenu	0

# Activités du comité de révision

## Comité de révision

Rennes Basquiat Edmond, T.M.

Louise Biron, T.M.

Maryse Nichols, T.M.

Membres du comité nommés parmi la liste dressée par  
l'Office des professions du Québec :

André Houle

Réjean Déry

## MANDAT

Donner à toute personne qui le lui demande et qui a  
demandé au syndic la tenue d'une enquête, un avis rela-  
tivement à la décision prise par le syndic de ne pas porter  
une plainte.

Nombre de réunions 0

Demandes d'avis	
	Nombre
Reçues	0
Présentées hors délai	0

Avis rendus	
	Nombre
concluant qu'il n'y a pas lieu de porter une plainte devant le comité de discipline	0
suggérant au syndic ou au syndic adjoint ou correspondant de compléter son enquête	0
suggérant au syndic de référer le dossier au comité d'inspection professionnelle	0
concluant qu'il y a lieu de porter plainte devant le comité de discipline et suggérer le nom d'une personne qui, agissant à titre de syndic, peut porter plainte	0

# Activités du conseil de discipline

## Conseil de discipline

Président : Me Jean-Guy Légaré

Membres : Jean Dufault, T.M.

Ruth Bessette, T.M.

Anne-Marie Martel, T.M. secrétaire

Membres substitués : Gisèle Ouellette, T.M.

Victoria Zaine, T.M.

Sonia Francoeur, T.M.

Nombre d'audiences du comité 1

## Plaintes dont l'audience est complétée par le comité

Nature de la plainte	Nombre	
	portées par le syndic ou le syndic adjoint	portées par toute autre personne
Défaut de suivre les procédures prescrites et avoir transmis des résultats d'analyse erronés et/ou incomplets.	1	0

## Décisions du comité

	Nombre
autorisant le retrait de la plainte	0
rejetant la plainte	0
acquittant l'intimé	0
déclarant l'intimé coupable	0
acquittant l'intimé et déclarant l'intimé coupable	0
déclarant l'intimé coupable et imposant une sanction	0
imposant une sanction	1

## Sanctions imposées par le comité

	Nombre
Nature de la sanction	
Radiation permanente	1

### Recommandations du comité au conseil d'administration et décisions du conseil d'administration relatives à ces recommandations

Nature de la recommandation	Nombre	
	Recommandations du comité au conseil d'administration	Décisions du conseil d'administration relatives aux recommandations du comité
Imposition de réussite de stages	0	0

**Nombre de décisions du comité rendues dans les 90 jours de la prise en délibéré** 0

### Tribunal des professions

	Nombre
Décisions sur la culpabilité ou sur la sanction portées en appel au Tribunal des professions	0
Appels sur la culpabilité ou sur la sanction dont l'audience est complétée par le Tribunal des professions	0
Décisions rendues par le Tribunal des professions	0

### Activités relatives à l'exercice illégal et à l'usurpation de titre réservé

#### Enquêtes complétées

	Nombre
portant sur l'exercice illégal	2
portant sur l'usurpation de titre réservé	0
portant sur l'exercice illégal et sur l'usurpation de titre réservé	1

#### Poursuites pénales intentées

	Nombre
portant sur l'exercice illégal	1
portant sur l'usurpation de titre réservé	0
portant sur l'exercice illégal et sur l'usurpation de titre réservé	1

	Nombre	
	acquittant l'intimé	déclarant l'intimé coupable
portant sur l'exercice illégal	0	1
portant sur l'usurpation de titre réservé	0	0
portant sur l'exercice illégal et sur l'usurpation de titre réservé	0	1

# Activités du comité des normes

## Comité des normes

Lynda Godue, T.M., Présidente

Suzanne Deschênes Dion, T.M.

Louise Beauséjour, T.M., Secrétaire

Jasmine Perron, T.M.

Julie Désautels, T.M.

Anne-Marie Martel, T.M., Chargée de dossiers scientifiques

## Sous-comité Transport

Lynda Godue, T.M., Présidente

Mélanie Leclair, T.M.

Suzanne Gingras, T.M.

Robert Lacas

Anne-Marie Martel, T.M., Chargée de dossiers scientifiques

## Sous-comité Qualité

Lynda Godue, T.M., Présidente

Suzanne Deschênes Dion, T.M.

Arleen Jacques, T.M.,

Anne-Marie Martel, T.M., Chargée de dossiers scientifiques

## Mandat

Développer et mettre à jour des règles de pratique pour appuyer les membres dans l'amélioration et le maintien de la qualité en laboratoire médical.

Le Comité des normes de la pratique a tenu 3 réunions et une réunion téléphonique. Le sous-comité Qualité en a tenu 3 (ainsi que plusieurs réunions téléphoniques) et celui en transport en a tenu 5. Au cours de ces réunions, les activités suivantes ont été réalisées :

- Révision en cours de la troisième édition des règles de pratique pour Prélèvement de sang par ponction capillaire pour fins d'analyse.
- Révision de la deuxième édition des règles de pratique pour La Qualité dans les laboratoires de biologie médicale. Cette édition fut envoyée aux relecteurs et les commentaires sont présentement à l'étude.
- Révision en cours de la quatrième édition des règles de pratique pour le Transport et la conservation des échantillons dans le domaine de la biologie médicale.
- Recommandation au CA pour l'adoption de la norme nationale du Canada CAN/CSA-Z22870-07 « Analyses de biologie délocalisées (ADBBD) – Exigences concernant la qualité et la compétence. Cette norme fut adoptée à titre de règle de pratique en la matière lors de la réunion du conseil d'administration le 14 et 15 juin 2008.
- Adoption de la deuxième édition des règles de pratique sur l'hémostase.
- Établissement du plan d'action pour la période de 2009 à 2012.



# Activité du comité des communications

## Comité des communications

Maxime Daoust, T.M.

Roseline English, T.M.

Carole Gervais, T.M.

Steve Sirois, T.M. (président)

Stéphanie Tchadej, T.M.

Coordination : Jean-François Loiselle, responsable des communications

## Mandat

Il agit dans le secteur de la promotion de la profession, notamment la conception et l'élaboration des projets dans le cadre de la Semaine nationale, les programmes de prix et la publicité sur la profession. Son domaine d'intervention exclut les publications entrant dans le domaine des comités déjà existants. Dans ce dernier cas, il interviendra en tant que consultant afin d'assurer l'uniformité de la représentation de l'image corporative. De plus, le comité fait la promotion d'une approche progressivement plus verte dans l'élaboration des communications.

Le comité a tenu 4 réunions et géré certains dossiers par communication électronique. Ses principales activités ont consisté à :

- Supervision et collaboration à la création du nouveau logo de l'OPTMQ et de ses applications.

- Supervision de l'aspect visuel du rapport annuel, du Sommaire et du Sommaire scientifique.
- Supervision de l'aspect communicationnel du titre Fellow et de la participation des technologistes médicaux dans les conseils multidisciplinaires.
- Participation aux Salons Éducation, Emploi 2008 de Montréal et de Québec et au Salon des États Généraux de la Lutte contre le Cancer au Québec.
- Coordination des rencontres avec les étudiants de 1re année du programme Technologie d'analyses biomédicales, du prix étudiant, des outils promotionnels, de la Semaine Nationale du Laboratoire Médical, de la réforme du Prix Reconnaissance, de la mise à jour des dépliants et la production du calendrier de l'Ordre.
- Préparation de la participation au Salon des Exposants des Pré-Colloque et Colloque du Secteur Orientation de l'Ordre des Conseillers et Conseillères d'Orientation et des Psychoéducateurs et Psychoéducatrices du Québec, de même qu'une participation à la Semaine de l'homophobie.
- Collaboration avec le Comité jeunesse sur l'aspect communicationnel de certains de leurs projets.

Il a assuré la gestion du « Prix Reconnaissance ». Le lauréat 2008 est Stéphane Lemire, T.M.

Huit des dix cégeps offrant le programme Technologie d'analyses biomédicales ont soumis des candidatures pour le « Prix étudiant en Technologie d'analyses biomédicales » 2008.



# Activité du comité jeunesse

## Comité jeunesse

Chrystelle Filion, T.M.

Martin Gaudet, T.M.

Karine Gaudet, T.M. (présidente)

Édith Laflamme, T.M.

Louis Lebel, T.M.

Bruno Houde, T.M., représentant du conseil d'administration

Coordination : Jean-François Loiseau, responsable des communications

## Mandat

- Fournir des avis et conseils au sujet de l'intégration des jeunes technologistes médicaux dans leur milieu de travail.
- Fournir des recommandations sur les besoins des jeunes technologistes médicaux.

- Faire connaître la profession auprès de la population étudiante et de la collectivité.
- Travailler en partenariat avec les différents comités de l'Ordre professionnel des technologistes médicaux du Québec.
- Travailler en partenariat avec les comités jeunesse des autres Ordres professionnels.

Le Comité a tenu 4 réunions et géré certains dossiers par communication électronique. Ses principales activités ont consisté à :

- Création du Guide du nouveau technologiste médical pour les nouveaux membres de la profession.
- Mise en place d'un projet Ambassadeurs de l'OPTMQ afin de faire la promotion de la profession dans le milieu scolaire.
- Participation aux Salons Éducation, Emploi 2008 de Montréal et de Québec.
- Collaboration avec le Comité des communications sur l'aspect jeunesse de certains de leurs projets.

# Autres activités et groupe de travail

## Comité ad hoc sur la formation universitaire en médecine transfusionnelle

Mandat en cours

## Comité ad hoc sur la révision du Code de déontologie

Mandat en cours

# Énoncé de la mission de l'Ordre

L'Ordre regroupe les professionnels qui effectuent des prélèvements, des analyses et des examens dans le domaine de la biologie médicale et qui posent tous les actes nécessaires pour en assurer la fiabilité.

## Envers ses membres

L'Ordre doit offrir des services particuliers à ses membres afin de favoriser un intérêt soutenu à l'adhésion. Les procédures d'évaluation des demandes d'adhésion des candidats, d'inspection professionnelle et de discipline permettent de maintenir leur niveau de compétence et de s'assurer ainsi de leur probité.

Afin de développer et de maintenir des normes élevées en technologie médicale et de faire connaître la contribution possible de ses membres à l'amélioration des services offerts à la population, l'Ordre se doit de faire les représentations nécessaires auprès des instances responsables.

L'Ordre développe des outils et des services d'information et de formation visant à maintenir un niveau élevé de compétence chez les membres. Ces moyens développent ainsi la curiosité et la motivation à l'égard de l'exercice de leur profession.

## Envers le public

La protection du public est une responsabilité sociale. Autant les employeurs que le public sont informés des situations qui peuvent nuire à la qualité des actes en technologie de laboratoire médical ainsi que des moyens pour les éviter.

L'Ordre protège le public en s'assurant de la qualité des actes posés par ses membres. Il vise notamment à responsabiliser ses membres dans leur démarche d'amélioration continue.

# Renseignements généraux

**Vision**  Associé du diagnosticien  
**Mission**  Faciliter et fiabiliser les diagnostics médicaux

L'Ordre professionnel des technologistes médicaux du Québec a pour principale fonction d'assurer la protection du public, notamment en exerçant une surveillance de l'exercice de la profession par ses membres.

Les technologistes médicaux sont les professionnels qui effectuent, sur le corps humain ou à partir de spécimens, des analyses et des examens dans le domaine de la biologie médicale et qui assurent la validité technique des résultats à des fins diagnostiques ou de suivi thérapeutique.

L'information, la promotion de la santé et la prévention de la maladie, des accidents et des problèmes sociaux auprès des individus, des familles et des collectivités sont comprises dans le champ d'exercice du membre, dans la mesure où elles sont liées à ses activités professionnelles.

À ceci s'ajoute une série d'activités réservées aux membres et partagées avec d'autres professionnels

- a) effectuer des prélèvements;
- b) procéder à des phlébotomies, selon une ordonnance;
- c) introduire un instrument, selon une ordonnance, dans et au-delà du pharynx ou au-delà du vestibule nasal, du méat urinaire, des grandes lèvres, de la marge de l'anus ou dans une veine périphérique;
- d) administrer, y compris par la voie intraveineuse à partir d'un site périphérique, des médicaments ou d'autres substances, lorsqu'ils font l'objet d'une ordonnance et qu'une attestation de formation lui est délivrée par l'Ordre dans le cadre d'un règlement pris en application du paragraphe « o » de l'article 94;
- e) mélanger des substances en vue de compléter la préparation d'un médicament, selon une ordonnance.

Un permis peut être octroyé par l'Ordre à un candidat qui est détenteur d'un diplôme d'études collégiales décerné par le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport à la suite d'études suivies en *Technologie d'analyses biomédicales* ou l'équivalent. L'Ordre délivre aussi un permis de technologiste médical en cytopathologie aux détenteurs du DEC en *Technologie d'analyses biomédicales* et de l'*Attestation d'études collégiales en cytologie*.

L'article 36q du Code des professions du Québec (L.R.Q., chapitre C-26) édicte que : « nul ne peut... utiliser le titre de « Technologiste Médical » ou de « Registered Technologist », ni un titre ou une abréviation pouvant laisser croire qu'il l'est, ni l'abréviation « Tech. Med. » ou s'attribuer des initiales pouvant laisser croire qu'il l'est ou les initiales « T.M. » ou « R.T. » s'il n'est détenteur d'un permis valide à cette fin et s'il n'est inscrit au Tableau de l'Ordre professionnel des technologistes médicaux du Québec ».

## Permis délivrés selon la catégorie

Catégorie de permis	Nombre
Technologiste médical exerçant en biologie médicale	264
Technologiste médical exerçant en cytopathologie	10

L'Ordre n'a pas de règlement en application du paragraphe e de l'article 94 du Code des professions définissant les différentes classes de spécialités au sein de la profession.

## Autorisations spéciales

	Nombre
Accordées	0
Renouvelées	0

L'Ordre n'a pas de conditions ni de formalités de délivrance d'un certificat d'immatriculation.

Nombre de membres inscrits au tableau à la fin de la période 4284

## Membres inscrits au tableau à la fin de la période selon la région administrative

	Nombre
01 Bas-Saint-Laurent	170
02 Saguenay-Lac-Saint-Jean	194
03 Capitale-Nationale	544
04 Mauricie	179
05 Estrie	208
06 Montréal	1367
07 Outaouais	123
08 Abitibi-Témiscamingue	106
09 Côte-Nord	82
10 Nord-du-Québec	36
11 Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	78
12 Chaudière-Appalaches	146
13 Laval	97
14 Lanaudière	115
15 Laurentides	213
16 Montérégie	498
17 Centre-du-Québec	101
99 Hors du Québec	27

#### Membres inscrits au tableau à la fin de la période selon le sexe

	Nombre
Homme	530
Femme	3754

La cotisation annuelle doit être payée le ou avant le 1<sup>er</sup> avril de chaque année. L'adhésion au régime d'assurance responsabilité professionnelle, offert par l'Ordre, est obligatoire ainsi que la contribution au financement de l'Office des professions du Québec. En 2008-2009, la cotisation annuelle était de 242 \$. La TPS et la TVQ s'appliquent à la cotisation.

#### Membres inscrits au tableau à la fin de la période détenant

	Nombre
un permis temporaire	3
un permis spécial	0
un permis restrictif	0
un permis restrictif temporaire	0

#### Membres inscrits au tableau selon la catégorie de permis

Catégorie de permis	Nombre
Technologiste médical exerçant en biologie médicale	4214
Technologiste médical exerçant en biologie médicale et en cytopathologie	45
Technologiste médical exerçant en cytopathologie	25

L'Ordre n'a pas de règlement en application du paragraphe p de l'article 94 du Code des professions autorisant les membres de l'ordre à exercer leurs activités professionnelles au sein d'une société en nom collectif à responsabilité limitée ou d'une société par actions.

#### Inscriptions au tableau

	Nombre
Total des inscriptions	4284
Premières inscriptions	264

#### Inscriptions au tableau avec limitation ou suspension

	Nombre
avec limitation du droit d'exercer des activités professionnelles	0
avec suspension du droit d'exercer des activités professionnelles	0

#### Membres inscrits au tableau à la fin de la période détenant

	Nombre
un permis temporaire	3
un permis spécial	0

#### Radiations du tableau selon le motif

Motif de la radiation	Nombre
Non paiement de la cotisation dans les délais prescrits	406
Sanction disciplinaire	1
Radiation provisoire	0

#### Suspensions ou révocations de permis selon la catégorie

	Nombre
Suspension	0
Révocation	0

# Rapport du vérificateur et états financiers

## Rapport du vérificateur

### Aux membres de l'Ordre professionnel des technologistes médicaux du Québec

Nous avons vérifié le bilan de l'Ordre professionnel des technologistes médicaux du Québec au 31 mars 2009 ainsi que les états des résultats, de l'évolution des actifs nets et des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de l'Ordre. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de l'Ordre professionnel des technologistes médicaux du Québec au 31 mars 2009, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

*Alana C.A. Inc.*

*M<sup>re</sup> Marie-Alana, Comptable agréé auditeuse*

Comptable agréé

Montréal, le 8 mai 2009

# Résultats

pour l'exercice terminé le 31 mars 2009

	2009 \$	2008 \$
<b>PRODUITS</b>		
Cotisations annuelles	1 026 301	981 545
Admission, réadmission	40 435	47 908
Primes pour le régime collectif	52 031	51 627
Récupérations pour services	7 798	7 040
Développement professionnel	61 216	99 242
Congrès	143 379	101 898
Communications	51 639	53 006
Intérêts	24 931	33 796
Subventions (note 11)	5 947	923
Administration - bureau du syndic	1 885	---
	<b>1 415 562</b>	<b>1 376 985</b>
<b>CHARGES</b>		
Délivrance de permis	42 570	40 626
Inspection professionnelle	185 209	107 595
Conseil de discipline	6 649	10 880
Syndic	15 815	12 455
Plan directeur	---	45 669
Normes de pratique professionnelle	87 081	69 445
Comité de la formation	2 430	1 494
Développement professionnel	84 204	107 581
Congrès	155 099	75 634
Communications	167 548	117 143
Comité jeunesse	13 636	5 080
Administration	639 146	612 155
	<b>1 399 387</b>	<b>1 205 757</b>
<b>EXCÉDENT DES PRODUITS</b>	<b>16 175</b>	<b>171 228</b>

Renseignements sur les résultats (note 14)

Voir les notes afférentes aux états financiers.

# Évolution des actifs nets

pour l'exercice terminé le 31 mars 2009

	Non affectés	Investis en immobilisations et site Web	2009	2008
	\$	\$	\$	\$
<b>SOLDE AU DÉBUT</b>	<b>415 073</b>	<b>163 123</b>	<b>578 196</b>	406 968
<b>Excédent (Insuffisance) des produits</b>	<b>56 570</b>	<b>(40 395)</b>	<b>16 175</b>	171 228
Nouvelles immobilisations	<b>(13 844)</b>	<b>13 844</b>	---	---
Site Web	<b>(6 948)</b>	<b>6 948</b>	---	---
<b>SOLDE À LA FIN</b>	<b>450 851</b>	<b>143 520</b>	<b>594 371</b>	578 196

Voir les notes afférentes aux états financiers.

# Bilan

pour l'exercice terminé le 31 mars 2009

	2009 \$	2008 \$
<b>ACTIF</b>		
Encaisse	1 036 153	904 628
Actifs financiers détenus à des fins de transactions (note 4) (coût: 478 805 \$; 2008: 530 445 \$)	478 805	529 039
Débiteurs	37 926	52 827
Frais payés d'avance et dépôts	110 006	57 523
	<b>1 662 890</b>	<b>1 544 017</b>
ACTIFS DÉTENUS À DES FINS DE TRANSACTIONS (note 4) (coût: 176 204 \$; 2008: néant )	170 282	---
FONDS DE STABILISATION (note 5)	25 345	16 628
IMMOBILISATIONS CORPORELLES (notes 6 et 8)	114 904	128 183
SITE WEB (note 7)	73 934	95 798
	<b>2 047 355</b>	<b>1 784 626</b>
<b>PASSIF</b>		
<b>À COURT TERME</b>		
Créditeurs et frais courus	270 636	282 668
Revenus reportés	1 125 867	845 156
Portion à court terme de la dette à long terme (note 8)	2 733	6 584
	<b>1 399 236</b>	<b>1 134 408</b>
<b>DETTE À LONG TERME (note 8)</b>	<b>8 430</b>	<b>11 164</b>
<b>SUBVENTIONS REPORTÉES (note 11)</b>	<b>45 318</b>	<b>60 858</b>
	<b>1 452 984</b>	<b>1 206 430</b>
<b>ACTIFS NETS</b>		
Non affectés	450 851	415 073
Investis en immobilisations corporelles et site Web	143 520	163 123
	<b>594 371</b>	<b>578 196</b>
	<b>2 047 355</b>	<b>1 784 626</b>

## ENGAGEMENTS (note 9)

### AU NOM DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

 T.M., R.T., administrateur

 T.M., administrateur

Voir les notes afférentes aux états financiers.

# Flux de trésorerie

## pour l'exercice terminé le 31 mars 2009

	2009 \$	2008 \$
<b>ACTIVITÉS D'EXPLOITATION</b>		
Excédent des produits	16 175	171 228
Ajouts des imputations de l'exploitation ne nécessitant pas de mouvements de liquidités :		
amortissement des immobilisations	27 123	20 742
amortissement site Web	28 812	9 032
amortissement des subventions reportées	(15 540)	(1 295)
perte non réalisée sur les actifs financiers détenus à des fins de transactions	4 516	1 406
perte sur disposition d'immobilisations	---	(703)
<b>Fonds de roulement autogénérés</b>	<b>61 086</b>	<b>200 410</b>
Variation des éléments hors caisse du fonds de roulement (note 12 a)	231 094	145 150
<b>Flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation</b>	<b>292 180</b>	<b>345 560</b>
<b>ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT ET DE FINANCEMENT</b>		
Acquisition d'immobilisations	(13 844)	(109 113)
Acquisition site Web	(6 948)	(61 106)
Fonds de stabilisation	(8 717)	(8 514)
Produit de dispositions d'immobilisations	---	1 965
Variation des placements long terme	(101 201)	---
Augmentation de la dette à long terme	---	14 490
Versements sur la dette à long terme	(6 585)	(16 604)
Subventions reportées reçues	---	38 428
<b>Flux de trésorerie utilisés pour les activités d'investissement et de financement</b>	<b>(137 295)</b>	<b>(140 454)</b>
<b>AUGMENTATION DE LA TRÉSORERIE</b>	<b>154 885</b>	<b>205 106</b>
<b>TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT DE L'EXERCICE</b>	<b>1 360 073</b>	<b>1 154 967</b>
<b>TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN DE L'EXERCICE (note 12 b)</b>	<b>1 514 958</b>	<b>1 360 073</b>

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont constitués de l'encaisse et des placements de moins de 90 jours.

Voir les notes afférentes aux états financiers.

# Notes afférentes aux états financiers

## pour l'exercice terminé le 31 mars 2009

### 1- STATUT ET NATURE DES ACTIVITÉS

L'Ordre, qui en est un à titre réservé, a été constitué en vertu du Code des professions du Québec. Des activités sont réservées aux membres en partage avec d'autres professionnels. L'Ordre n'est pas assujéti à l'impôt sur le revenu.

### 2- MODIFICATIONS DANS L'APPLICATION DE CONVENTIONS COMPTABLES

#### Adoption de conventions comptables

Le 1<sup>er</sup> avril 2008, l'Ordre a adopté le chapitre 1535 du manuel de l'Institut Canadien des Comptables Agréés (ICCA), Informations à fournir concernant le capital. L'adoption par l'Ordre de ces nouvelles normes n'a pas entraîné de changement dans la comptabilisation de ses opérations, mais a entraîné l'ajout d'une note aux états financiers qui est présentée à la note 15.

Au cours de l'exercice, l'Ordre a appliqué les nouvelles recommandations de l'ICCA quant à la comptabilisation, l'évaluation et la présentation de l'information financière propres aux organismes sans but lucratif contenues dans la série des chapitres 4400 et du chapitre 1540 du Manuel de l'ICCA. L'adoption de ces nouvelles normes a entraîné l'ajout de notes aux états financiers concernant les flux de trésorerie.

#### Adoption future de conventions comptables

Les organismes sans but lucratif peuvent reporter l'adoption des chapitres 3862 et 3865 Instruments financiers, information à fournir, de sorte que ceux-ci s'appliqueront aux exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2008 et de continuer à appliquer le chapitre 3861 entre-temps. L'Ordre a décidé de reporter l'application de ces normes.

La direction croit que ces nouvelles normes n'auront pas d'incidence sur la présentation de l'information financière de l'Ordre.

### 3- PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

#### Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers, conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada exige que la direction procède à des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur le montant présenté au titre des actifs et des passifs, sur l'information fournie à l'égard des actifs et passifs éventuels à la date des états financiers et sur le montant présenté au titre des produits et des charges au cours de la période considérée. Ces estimations sont révisées périodiquement et des ajustements sont apportés au besoin aux résultats de l'exercice au cours duquel ils deviennent connus.

#### Placements détenus à des fins de transactions

Les actifs financiers détenus à des fins de transactions représentent des placements acquis ou pris en charge principalement en vue de revente ou de rachat à court terme. Ils sont constatés à la juste valeur selon la méthode du cours du marché. Tout gain ou perte réalisé est présenté au résultat net de l'exercice au cours duquel ils se matérialisent.

#### Placements détenus jusqu'à leur échéance

Les actifs financiers détenus jusqu'à leur échéance se composent des investissements du fonds de stabilisation (voir note 5). Ils sont comptabilisés au prix coûtant qui se rapproche de la juste valeur.

#### Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au prix coûtant et sont amorties en fonction de leur durée de vie utile respective selon la méthode de l'amortissement linéaire. Les durées sont les suivantes:

Améliorations locatives	5 ans
Équipement informatique	4 à 5 ans
Logiciels	4 à 5 ans
Mobilier et équipement	10 ans

#### Site Web

Le site Web, qui est composé de quatre phases, est comptabilisé au prix coûtant et est amorti sur une période de quatre ans selon la méthode de l'amortissement linéaire dès qu'une phase est mise en exploitation.

# Notes afférentes aux états financiers (suite)

## pour l'exercice terminé le 31 mars 2009

### 3- PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

#### Comptabilisation des produits

L'Ordre applique la méthode du report pour comptabiliser les contributions. Selon cette méthode, les contributions affectées à des charges d'exercices futurs sont reportées et constatées à titre de produits au cours de l'exercice où sont engagées les charges auxquelles elles sont affectées. Les contributions non affectées sont constatées à titre de produits lorsqu'elles sont reçues ou à recevoir, si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée.

#### Apports reçus sous forme de services

L'Ordre reçoit des services de nombreux membres bénévoles. En raison de la difficulté de déterminer la juste valeur des apports reçus sous forme de services, ceux-ci ne sont pas constatés dans les états financiers.

#### Trésorerie et équivalents de trésorerie

Ces sommes se compose de l'encaisse et des titres négociables dont l'échéance n'excède pas trois mois depuis l'acquisition.

#### Actifs nets investis en immobilisations et site Web

Le montant des actifs nets investis dans les immobilisations et le site Web correspond à la valeur nette comptable de ces actifs déduction faite du solde non amorti des subventions reportées.

#### Subventions

Les subventions relatives au développement du site Web sont comptabilisées à titre de subventions reportées et sont amorties selon la même méthode et suivant la même durée que le site Web.

Les subventions relatives aux charges d'exploitation sont comptabilisées à titre de produits.

### 4- PLACEMENTS ET ACTIFS FINANCIERS

L'Ordre gère son portefeuille de placements en fonction de ses besoins de trésorerie de façon à optimiser ses revenus d'intérêts. La juste valeur correspond environ au coût, exception faite d'une perte non réalisée de 4 516 \$ (2008: 1 406 \$) à la date du bilan. Les placements sont composés de 478 805 \$ (455 445 \$ en 2008) en parts de fonds communs du marché monétaire et de 170 282 \$ (73 594 \$ en 2008) de titres négociables échéant à des dates allant jusqu'à 2014.

Le taux de rendement des parts de fonds communs du marché monétaire varie en fonction des taux du marché et a représenté en moyenne 2,70 % (4,14 % en 2008). Les taux d'intérêts des titres négociables ont été de 3,8 % (4,0 % en 2008).

### 5- FONDS DE STABILISATION

Depuis le 1<sup>er</sup> avril 2006, l'Ordre a convenu avec les assureurs de réinvestir la moitié du surplus d'opération du programme qui lui était versé à cet égard, dans le but de stabiliser les primes futures d'assurance responsabilité de ses membres. Les montants investis dans ce fonds portent intérêt au taux des obligations d'épargne du Canada, pour un terme de 5 ans, moins 1/2 de 1 %. Dès que le solde de ce fonds aura atteint 50 000 \$, l'excédent de cette somme pourra être remis à l'Ordre.

	2009 \$	2008 \$
Solde au début de l'exercice	16 628	8 114
Ristourne capitalisée	8 355	8 231
Revenu d'intérêts	362	283
Solde à la fin de l'exercice	25 345	16 628

# Notes afférentes aux états financiers (suite)

## pour l'exercice terminé le 31 mars 2009

### 6- IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	Coût \$	Amortissement cumulé \$	2009 Valeur nette \$	2008 Valeur nette \$
Améliorations locatives	30 155	3 495	26 660	29 658
Équipement informatique	5 439	1 563	3 876	12 520
Logiciels	11 346	1 916	9 430	6 162
Mobilier et équipement	95 138	20 200	74 938	79 843
	142 078	27 174	114 904	128 183150

### 7- SITE WEB

	Coût \$	Amortissement cumulé \$	2009 Valeur nette \$	2008 Valeur nette \$
Site Web	118 283	44 349	73 934	95 798

### 8- DETTE À LONG TERME

	2009 \$	2008 \$
Emprunt bancaire, taux préférentiel bancaire majoré de 2,65%, remboursé au cours de l'exercice.	---	4 057
Prêt du locateur, pour des améliorations locatives dont la valeur net comptable est de 26 660 \$, remboursable par versements de 292 \$, capital et intérêts au taux de 8 %, échéant en novembre 2012	11 163	13 691
	11 163	17 748
Portion à court terme	2 733	6 584
	8 430	11 164

Les remboursements en capital au cours des quatre prochains exercices s'établissent comme suit:

	2010 \$	2011 \$	2012 \$	2013 \$
	2 733	2 957	3 198	2 275

### 9- ENGAGEMENTS DÉCOULANT DE CONTRAT DE LOCATION-EXPLOITATION

Aux termes de contrat de location-exploitation, pour la location d'un local et d'équipement, l'Ordre s'est engagé pour des versements totaux de 205 957 \$ et à payer les loyers annuels minimaux suivants:

	2010 \$	2011 \$	2012 \$	2013 \$
	60 317	59 802	57 225	28 613

# Notes afférentes aux états financiers (suite)

## pour l'exercice terminé le 31 mars 2009

### 10- AUTRES ENGAGEMENTS

L'Ordre participe avec d'autres ordres professionnels de la santé à l'organisation de colloque sur le thème de l'interdisciplinarité. Les surplus réalisés lors de colloques ont été réinvestis pour l'organisation de colloques subséquents. Tout déficit, s'il en est, résultant de ces colloques en sus des surplus réalisés, sera partagé entre les ordres participants.

L'Ordre a reçu deux autres subventions totalisant 5 947 \$ du ministère de l'Emploi et Solidarité sociale pour des dépenses d'exploitation.

### 11- SUBVENTIONS ET SUBVENTIONS REPORTÉES

Les subventions reportées comprennent des sommes reçues du ministère de l'Immigration et Communautés culturelles afin de développer des programmes et l'information nécessaire pour aider les nouveaux arrivants à faire leur auto-évaluation face aux conditions en vue d'obtenir le permis d'exercice, et de l'Institut Canadien de l'Information en Santé afin de développer un programme facilitant la participation à un projet canadien pour la diffusion d'informations sur la profession.

SUBVENTIONS REPORTÉES	2009 \$	2008 \$
Solde au début de l'exercice	60 858	23 725
Nouvelles subventions reçues au cours de l'exercice	---	38 428
Moins l'amortissement de l'exercice	(15 540)	(1 295)
Solde à la fin de l'exercice	45 318	60 858

### 12- FLUX DE TRÉSORERIE

	2009 \$	2008 \$
a) Variation des éléments hors caisse du fonds de roulement		
Actif		
Débiteurs	14 901	(33 607)
Frais payés d'avance et dépôts	(52 483)	(3 142)
Passif		
Créditeurs et frais courus	(12 035)	42 977
Revenus reportés	280 711	138 922
	<b>231 094</b>	<b>145 150</b>
b) Trésorerie et équivalent de trésorerie à la fin		
Encaisse	1 036 153	904 628
Fonds du marché monétaire	478 805	455 445
	<b>1 514 958</b>	<b>1 360 073</b>

# Notes afférentes aux états financiers (suite)

## pour l'exercice terminé le 31 mars 2009

### 13- INSTRUMENTS FINANCIERS

#### Gestion de risque de crédit

De l'avis de la direction, l'Ordre n'est pas exposé à un risque important de crédit. De plus, l'Ordre limite le risque auquel il est exposé par ses placements en ne faisant affaire qu'avec des institutions reconnues.

#### Juste valeur des instruments financiers

La juste valeur de l'encaisse des placements et des titres négociables, des actifs financiers, des débiteurs, des dépôts du fonds de stabilisation, des créditeurs et frais courus et des revenus reportés est égale à la valeur comptable en raison des échéances à court terme de ces éléments.

#### Risque des taux d'intérêts

Les taux de rendement des fonds de marché monétaire ont été de 2,70 % (4,14 % en 2008) et de 3,8 % (4,0 % en 2008) pour les titres négociables. Les échéances pour le renouvellement des titres négociables vont jusqu'en juillet 2014.

Bien que le capital d'un titre négociable soit garanti par les modalités des conventions de placements, il est possible que le rendement de cet investissement dont la juste valeur est de 45 119 \$ (prix coûtant 50 000 \$) soit nul à l'échéance de 2014, étant donné l'issue indéterminée du comportement boursier des valeurs auxquelles le rendement de cet investissement est basé.

### 14- RENSEIGNEMENT SUR LES RÉSULTATS

	2009 \$	2008 \$
Les frais qui suivent sont inclus dans le poste administration :		
Amortissement des immobilisations	27 123	20 742
Amortissement du site Web	28 812	9 032
Amortissement des subventions reportées	(15 540)	(1 295)
Frais de banque	11 127	4 023
Intérêts sur la dette à long terme	1 102	2 455
Perte non réalisée sur les actifs financiers détenus à des fins de transactions	4 516	1 406

### 15- INFORMATION CONCERNANT LE CAPITAL

L'Ordre a reçu des subventions pour lesquelles il existe des affectations d'origine externe précisant les conditions à respecter pour utiliser les ressources financières. L'Ordre s'est conformé aux exigences de ces subventions.

# Renseignements complémentaires

pour l'exercice terminé le 31 mars 2009

	2009 \$	2008 \$
<b>DÉLIVRANCE DE PERMIS</b>		
Salaires et frais fixes	34 840	29 991
Bureau et affranchissement	2 579	4 533
Dépenses de comité	5 151	6 102
	<b>42 570</b>	<b>40 626</b>
<b>INSPECTION PROFESSIONNELLE</b>		
Salaires et frais fixes	106 566	62 249
Bureau et affranchissement	2 981	1 968
Membres du comité	6 929	8 034
Honoraires des inspecteurs	46 663	28 418
Déplacements et séjours	22 070	6 926
	<b>185 209</b>	<b>107 595</b>
<b>CONSEIL DE DISCIPLINE</b>		
Salaires et frais fixes	1 772	3 058
Bureau et affranchissement	2 513	4 372
Dépenses de comité	1 361	1 179
Honoraires légaux	1 003	2 271
	<b>6 649</b>	<b>10 880</b>
<b>SYNDIC</b>		
Frais fixes	---	306
Bureau et affranchissement	1 164	1 178
Dépenses de services	1 057	836
Honoraires professionnels	13 594	10 135
	<b>15 815</b>	<b>12 455</b>
<b>PLAN DIRECTEUR</b>		
Salaires et frais fixes	---	5 412
Bureau et affranchissement	---	725
Dépenses de comité	---	7 471
Publications	---	750
Honoraires	---	5 193
Autres	---	26 118
	<b>---</b>	<b>45 669</b>

# Renseignements complémentaires (suite)

pour l'exercice terminé le 31 mars 2009

	2009 \$	2008 \$
<b>NORMES DE PRATIQUE PROFESSIONNELLE</b>		
Salaires et frais fixes	59 164	52 049
Bureau et affranchissement	6 003	3 152
Publications	10 530	4 745
Membres du comité	1 313	2 463
Dépenses de réalisation	10 071	7 036
	<b>87 081</b>	<b>69 445</b>
<b>COMITÉ DE LA FORMATION</b>		
Salaires et frais fixes	1 592	1 166
Bureau et affranchissement	11	314
Membres du comité	827	14
	<b>2 430</b>	<b>1 494</b>
<b>DÉVELOPPEMENT PROFESSIONNEL</b>		
Salaires et frais fixes	53 335	51 610
Bureau et affranchissement	3 403	11 394
Publications	5 141	8 832
Membres du comité	3 665	7 324
Honoraires de formation	12 092	15 032
Déplacements et séjours	3 525	6 808
Vidéos, locaux et services	3 043	6 581
	<b>84 204</b>	<b>107 581</b>
<b>CONGRÈS</b>		
Salaires et frais fixes	11 717	8 080
Bureau et affranchissement	13 924	1 759
Composition	2 500	2 060
Publications	9 812	6 630
Dépenses de réalisation :		
Conférenciers	10 303	5 882
Membres du comité	35 911	7 386
Kiosques	4 349	2 650
Salles	3 838	16 514
Activités sociales	62 745	24 673
	<b>155 099</b>	<b>75 634</b>

# Renseignements complémentaires (suite)

pour l'exercice terminé le 31 mars 2009

	2009 \$	2008 \$
<b>COMMUNICATIONS</b>		
Salaires et frais fixes	39 247	7 231
Bureau et affranchissement	47 780	48 764
Imprimerie	50 569	35 693
Membres du comité	4 232	8 967
Dépenses de réalisation	25 720	16 488
	<b>167 548</b>	<b>117 143</b>
<b>COMITÉ JEUNESSE</b>		
Salaires et frais fixes	6 945	927
Bureau et affranchissement	893	2 013
Publications	1 920	---
Membres du comité	3 878	2 140
	<b>13 636</b>	<b>5 080</b>

# Renseignements complémentaires (suite)

pour l'exercice terminé le 31 mars 2009

	2009 \$	2008 \$
<b>ADMINISTRATION</b>		
Salaires et charges sociales	197 072	184 605
Frais de bureau	12 962	16 601
Affranchissement	31 136	26 122
Téléphone	10 340	10 851
Électricité	985	730
Impression	9 502	14 651
Informatique	18 422	15 336
Loyer	61 725	60 852
Location et entretien d'équipement	3 026	4 669
Cotisations	26 226	24 359
Séjours, déplacements et frais de réunion:		
Permanents	10 506	7 411
Conseil d'administration	99 467	94 427
Comité exécutif	10 735	10 712
Assurances	2 149	2 838
Prime pour le régime collectif	52 031	51 627
Taxes	(157)	8 204
Mauvaises créances	---	2 000
Entretien	8 471	6 818
Honoraires professionnels	22 555	28 296
Perte (Gain) sur disposition d'immobilisations	---	(703)
Perte non réalisée sur les actifs financiers détenus à des fins de transactions	4 516	1 406
Frais de banque	11 127	4 023
Intérêts sur la dette à long terme	1 102	2 455
Amortissement des immobilisations	27 123	20 742
Amortissement du site Web	28 812	9 032
Amortissement des subventions reportées	(15 540)	(1 295)
Articles corporatifs	1 056	1 235
Autres	3 797	4 151
	<b>639 146</b>	<b>612 155</b>



**Vision**  Associé du diagnosticien

**Mission**  Faciliter et fiabiliser les diagnostics médicaux

281, avenue Laurier Est, Montréal (Québec) H2T 1G2

Téléphone : 514 527-9811 • 1 800 567-7763

Télécopieur : 514 527-7314

info@optmq.org

**optmq.org**

ISSN : 1483-1139 (version imprimée)

ISSN : 1916-9485 (version PDF)

Dépôt légal 2<sup>e</sup> trimestre 2009



Imprimé avec des encres végétales sur papier écologique recyclé à 50 %, dont 25 % en fibres d'après consommation.